

Bruxelles, le 09/10/2017

A l'attention de Monsieur BOLSEE  
Président de la Commission paritaire 118

**Concerne : Action du 23 octobre**

Monsieur,

La FGTB, la CSC, Solidaris, les Mutualités chrétiennes et le MOC organisent ce 23 octobre une action appelée « Marche des Solidarités » à Charleroi ayant entre autres pour thème la justice fiscale et la protection de la sécurité sociale.

Dans certaines entreprises, cette action pourra occasionner l'absence de travailleurs, militants ou affiliés y participant. Le 23 octobre 2017 sera donc une journée d'action qui sera considérée comme jour de grève et pour laquelle les indemnités seront versées aux travailleurs qui en raison de leur participation à cette action, subiront une perte de salaire.

Pour les travailleurs travaillant dans des équipes de nuit, cela pourrait donner lieu à plusieurs jours d'absence (le jour de l'action ainsi que la veille ou le lendemain). Ces jours doivent également être considérés comme étant des jours couverts par ce préavis.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Tangui CORNU

Co-Président FGTB HORVAL

